



Mieux prendre en compte les besoins de l'outre-mer

Benoît Vallet
Directeur général
de la Santé

Alain Rousseau
Directeur général
des Outre-mer

Ce numéro d'*Adsp* dédié à la santé dans les outre-mer français a pour ambition de mieux faire connaître quelques-unes de leurs singularités, sur la base d'une description de leurs diverses géographies, tant physique qu'humaine, et d'un rappel des différents statuts administratifs dont ils relèvent. La situation très inégale entre territoires ultramarins est par exemple marquée par des indicateurs socio-économiques en général moins favorables que ceux observés en métropole. Diverses politiques publiques nationales ont pour objectif de les améliorer (emploi des jeunes, logement, cohésion sociale, éducation, santé).

L'état de santé des populations ultramarines est abordé sous l'angle de quelques pathologies, dont certaines sont spécifiques aux zones tropicales. Des réponses apportées en termes de dispositifs et de capacité de prise en charge, d'accessibilité financière et d'offres de soins, tant ambulatoire qu'hospitalière, sont présentées.

Le secteur médico-social demeure encore parfois insuffisamment développé.

Les principaux enjeux de santé publique de ces territoires concernent la mortalité infantile et périnatale, l'obésité, le diabète, les maladies infectieuses, les maladies chroniques ou rares (drépanocytose), les pathologies des migrants, les problèmes environnementaux spécifiques et l'accès aux soins. Nous invitons le lecteur à découvrir quelques-uns d'entre eux dans les différents territoires d'outre-mer du Pacifique, de l'océan Indien, des Antilles, d'Amérique du Sud et du Nord.

L'adaptation du système de santé est souvent indispensable, comme en Guyane et en Polynésie, pour développer les activités de prévention et de soins des populations isolées en mer ou vivant en forêt ou le long des fleuves. Les modalités d'une prise en charge hospitalière et de coopération régionale sont illustrées, aux Antilles et en Guyane, par celles des accidents vasculaires cérébraux. Le problème des inégalités d'accès aux soins est présenté pour les cancers aux Antilles. Contrairement aux idées reçues, on constate un vieillissement important des populations, notamment en Martinique. Il s'agit là d'un défi pour les acteurs médico-sociaux.

Des efforts doivent donc être entrepris de façon prioritaire vis à vis des zones les plus déshéritées, ce que relevait la Cour des comptes dans son rapport de 2014 *La santé dans les outre-mer. Une responsabilité de la République*. Ce n'est que forts d'une description statistique précise des inégalités sociales et territoriales de santé, des résultats de la surveillance épidémiologique et de la recherche en santé dans les outre-mer, que les projets régionaux de santé, les schémas de prévention et les volets outre-mer de plans nationaux de santé publique, lorsqu'ils existent, permettront de fournir et de suivre les améliorations attendues.

La prévention dans les territoires ultra-marins demeure une priorité. Il convient de mieux prendre en compte la persistance des risques infectieux, la persistance de la surmortalité maternelle et infantile, la fréquence des maladies chroniques, les risques environnementaux, afin de réduire les inégalités de santé constatées. Pour cela, et à la demande de la ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, chaque direction du ministère a désigné un « chargé de mission outre-mer ». Les objectifs de cette « mission » à la Direction générale de la santé sont présentés dans ce dossier. Le renforcement de la coordination ministérielle et interministérielle, par la création en 2014 d'un Comité de pilotage stratégique outre-mer sous la coprésidence du Secrétaire général des affaires sociales et du Directeur général des outre-mer, permet de partager et faire converger les politiques, élaborer des stratégies et renforcer leur efficacité grâce à une concertation amplifiée.

Nous souhaitons que les éléments présentés dans ce numéro contribuent à une sensibilisation des partenaires pour renforcer dans ces territoires la mise en œuvre d'actions de prévention dont l'importance est portée par le projet de loi de santé examiné par le Parlement en 2015. ■